



Association

Mieux Vivre avec le Syndrome de Joubert

<http://www.joubert-asso.org>

Reconnue d'intérêt général partiel
Membre de l'Alliance Maladie Rares

Bulletin d'adhésion et/ou de don pour l'année 2023 MEMBRES SYMPATHISANTS

NOM (s) :

Prénom(s) :

Adresse :

.....

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __

E-mail :

Personne vous ayant fait connaître l'association :

Je souhaite / nous souhaitons effectuer un don à l'association d'un montant de€

Et/ou

Je souhaite/ nous souhaitons adhérer à l'association en tant que membre (s) sympathisant (s) et verser au titre de la cotisation 2023 la somme de :

10 € (cotisation individuelle annuelle par personne) x (nb de personnes) = €

Règlement par : Chèque (à l'ordre de : Mieux Vivre avec le Syndrome de Joubert)
 Virement bancaire (IBAN : FR7610278022150002039210159 / BIC : CMCIFR2A)
 Espèces

Fait à

Le

Signature :

Bulletin et règlement à envoyer à :
« Mieux Vivre avec le Syndrome de Joubert »,
chez Franck Périé, 10 Route de St Martin – 31260 FIGAROL

NB : Notre association étant reconnue d'intérêt général partiel, un reçu fiscal vous sera envoyé dans le cadre d'un don et uniquement dans ce cadre là.